



HONORAIRES DE L'ETUDE - MC NOTAIRES -

	HT	TVA	TTC
COMMERCIAL			
Entreprise et fonds			
Statuts de société civile sans apport	1.200,00 €	240,00 €	1.440,00 €
Autres statuts de société sans apport	1.500,00 €	300,00 €	1.800,00 €
Modification des statuts + formalités au Greffe	900,00 €	180,00 €	1.080,00 €
Dissolution de société	700,00 €	140,00 €	840,00 €
Dissolution de société suite à une vente	500,00 €	100,00 €	600,00 €
Cession de fonds	2 % du prix de cession avec un minimum de 2.000,00 € HT		
Cession de fonds avec Licence	2,5 % du prix de cession avec un minimum de 2.500,00 € HT		
Cession de droit au bail	1% du prix de cession, avec un minimum de 800,00 € HT et avec un maximum de 2.500,00 € HT		
BAUX			
Baux non tarifés	Forfait de 500,00 € HT		
IMMOBILIER			
Promesse de vente ou d'achat	104,17 €	20,83 €	125,00 €
Statuts d'association syndicale libre	904,17 €	180,83 €	1.085,00 €
Dépôt de pièces :			
* Ensemble immobilier de moins de 7 lots	1.000,00 €	200,00 €	1.200,00 €
* Ensemble immobilier de plus de 7 lots	1.500,00 €	300,00 €	1.800,00 €
* Ensemble immobilier de plus de 20 lots	2.000,00 €	400,00 €	2.400,00 €
Pacte de préférence	600,00 €	120,00 €	720,00 € (A ajouter 125 € de droit d'enregistrement)
DIVERS			
Dépôt de pièces	250,00 €	50,00 €	300,00 €

Testament avec consultation + dépôt	100,00 €	20,00 €	120,00 €
Testament	50,00 €	10,00 €	60,00 € <i>(A ajouter 11,42 € pour l'inscription sur le fichier des dernières volontés)</i>
Copie d'acte au confrère/sœur, parties à l'acte	GRATUIT		
SUCCESSION			
Convention de quasi usufruit	1% HT de l'actif bancaire brut de succession avec un plancher de 500,00 € HT et plafond de 5.000 € HT		
Constatation de la non opposition à la saisine du légataire	300,00 €	60,00 €	360,00 €
Gestion des revenus locatifs	3% des loyers encaissés		
Paiement des factures	Tarifcation forfaitaire du paiement du passif postérieur au décès		
	Nombre de factures		Coût Hors Taxe
	0 à 10		Gratuit
	10 à 20		50 Euros
	20 à 30		100 Euros
30 à 40		150 Euros	

- MC NOTAIRES -	
Contrat de mariage simple	300.00 €
Donation entre époux	400.00 €
Adoption	350.00 €
Pacs	300.00 €
Notoriété sans acceptation	300.00 €
Notoriété avec acceptation	350.00 €

Les règles relatives à la fixation des tarifs des notaires dans le cadre de la loi n°2019-222 du 23 mars 2019 de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice clarifient le décret n°2020-179 et l'arrêté du 28 février 2020